REPUBLIQUE DU SENEGAL

VILLE DE PIKINE

Commune de MBAO

ACTE DE CESSION

----000-----

Entre Les soussignés

Monsieur Cheikh Soyibou DIOP CNI n°1765197406135 délivrée le 10 février 2011 par le Ministère de l'intérieur, demeurant à 5008 LIBERTE 4.

d'une part

 \mathbf{ET}

Madame Maimouna CIRE BA né le 31 décembre 1967 à SAGNY, CNI n°3846693790.

d'autre part

IL A ETE ENTENDU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Monsieur Cheikh Soyibou DIOP propriétaire de terrain certifie avoir cédé la parcelle n°08 d'une superficie de 150m à Keur Mbaye FALL pour la somme de : Huit million de Franc CFA (8 000 000 FCFA).

En foi de quoi, le présent acte lui est délivré pour servir et valoir ce que droit.

Fait à Dakar, le 29 juillet 2017

<u>Le cédant</u> <u>L'acquéreur</u>

Monsieur Cheikh Soyibou DIOP Madame Maimouna CIRE BA

Devant les témoins

Pour le cédant Pour l'acquéreur

DIABOUR MENDY AISSATA SADA KANE

CNI n° 1189198400412 CNI n° 22901973001892

BAINA SENE ALIOUNE BADARA KA

CNI n° 1212199404047 CNI n° 1420198800485